

Les profs flamands vont débarquer en Wallonie

NATHALIE BAMPS

La mobilité des enseignants des deux communautés devrait s'améliorer prochainement. Hier, les ministres de l'Enseignement francophone (Joëlle Milquet) et flamand (Hilde Crevits) ont signé un accord de coopération qui va permettre d'améliorer l'échange d'enseignants entre les Communautés flamande et française.

Mine de rien, cet accord est une petite révolution. Jusqu'à présent, les écoles wallonnes peinaient à attirer les enseignants flamands pour délivrer les cours de néerlandais, non seulement car les règles en matière d'ancienneté n'aidaient pas (ce qui est aussi le cas rien qu'entre les trois réseaux d'une même communauté), mais aussi car le salaire des enseignants en Flandre est plus élevé que celui des enseignants francophones. En termes d'attractivité, on pouvait mieux faire...

Ces écueils seront supprimés pour la prochaine rentrée scolaire. En effet, l'accord prévoit que les enseignants d'une communauté

«Cela devrait aider à résoudre les problèmes de pénurie de profs en langues modernes.»

JOELLE MILQUET

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT

garderont leur statut, leur traitement et leur ancienneté dans leur Communauté d'origine. Et donc, un enseignant francophone qui délivrera des cours de français en Flandre aura un salaire identique à ce qu'il aurait perçu en Wallonie. Et inversement... Qui prendra la charge budgétaire des profs? Chaque communauté remboursera à la communauté «accueillante» le salaire du prof qu'elle a «prêté». La Flandre paiera donc toujours ses propres profs, même s'ils enseignent en Wallonie.

Une plateforme internet facilitera les échanges. *«Cela devrait aider à résoudre les problèmes de pénurie de profs en langues modernes»*, signale Joëlle Milquet.